

Je puis assurer à mon honorable ami que nous reprendrons ce travail dès que les circonstances le permettront et que nous aurons les fonds disponibles, mais je ne crois pas que nous puissions le faire cette année.

M. McINTOSH: Avant l'adoption de ce crédit, je désire dire quelques mots sur le crédit n° 120.

L'hon. H. A. STEWART: Allez-y.

M. McINTOSH: Mais je puis dire ce que j'ai à dire aussi bien sur l'article 120 que sur l'article 123. Il s'agit des ports et rivières. Je constate que, pour ces fins, la Colombie-Anglaise obtient \$354,000; Québec recevra \$789,000 et l'Ontario, \$815,000. Les Provinces maritimes auront plus de \$700,000. Je me demandais ce qu'obtiennent le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Nous avons un immense territoire et cet article 120 ne nous accorde que la somme minimale de \$15,000. Avant d'aller plus loin, je demande au ministre de bien vouloir me dire l'objet de ce crédit.

L'hon. H. A. STEWART: Comme le dit l'article, c'est pour le maintien des services actuels. Nous n'entreprendrons pas de nouveaux travaux.

M. McINTOSH: Dans quelles provinces se trouvent les services actuels?

L'hon. H. A. STEWART: D'après mes notes, nous aurons besoin de cette somme pour maintenir et réparer les aménagements des ports et des rivières de la Saskatchewan, de l'Alberta et des territoires du Nord-Ouest. Les années précédentes, on employait cet argent pour les petits travaux de réparation s'élevant jusqu'à \$1,000 ou moins, et l'on votait des sommes spéciales pour les travaux considérables de réparation.

M YOUNG: Cela comprend-il Churchill?

L'hon. H. A. STEWART: Je ne le crois pas.

M. McINTOSH: Le ministre a-t-il sous les yeux des notes sur un crédit de \$4,000 voté en 1929 ou en 1930 pour faire nettoyer les rapides situés entre le lac Meadow et le pied des Grands rapides de la rivière du Castor?

L'hon. H. A. STEWART: Mes assistants m'informent que nous ne possédons pas de notes à ce sujet ici. Je serai heureux de me procurer ces renseignements et de les communiquer à mon honorable ami.

M. McINTOSH: Je crois savoir que nous avons voté une somme de \$4,000 pour ces travaux, mais je ne sais pas très bien si on les a exécutés. Je puis dire que Meadow-Lake est un village florissant situé à 125 milles au nord de Battleford-Nord, dans une région agricole

[L'hon. H. A. Stewart.]

très fertile. Il devrait donc être en état d'attirer tout le commerce du nord, à partir de la rivière Churchill, à 250 milles au nord, jusqu'à la rivière du Castor, et le long de la rivière Meadow jusqu'au lac Meadow. Entre le lac Meadow et les Grands rapides, la rivière est remplie de roches qui rendent la navigation impossible. De quatre à cinq mille dollars environ suffiraient à rendre cette rivière navigable. Cela permettrait de diriger le commerce jusqu'à Meadow-Lake et de là à Battleford-Nord. Il serait important de faire là quelque chose. On vote ici de grosses sommes pour Ontario et Québec, ainsi que pour les Provinces maritimes, mais on ne vote qu'une somme dérisoire pour les trois provinces de la prairie. Je ne conçois pas que l'on ne dépense pas la faible somme de \$4,000 pour enlever les roches de cette rivière et la rendre ainsi navigable.

Le ministre ne saurait réellement dire qu'il n'a pas les fonds suffisants, car les dépenses que nous autorisons dans les quatre autres centres peuplés du Canada prouvent clairement qu'il a de l'argent. Puisqu'il ne peut alléguer le manque d'argent pour ces travaux peu coûteux, je le supplie de bien vouloir se renseigner et de faire quelque chose sans plus tarder. Je demande cela non seulement à cause de l'importance qu'il y a de rendre cette rivière navigable, mais parce que les gens de cette région ont besoin de travail. J'ai sous les yeux un télégramme me disant qu'on a besoin de secours dans cette région. Ce télégramme dit: "Grand besoin de secours dans région Meadow-Lake". Cela veut dire que ces gens n'obtiennent pas de secours de la commission de secours de la Saskatchewan. On ferait donc bien de dépenser quelques milliers de dollars à des travaux publics de ce genre.

Bien qu'on puisse désigner sous le nom de "prairie" certaines parties de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta, le ministre doit se rappeler que nous avons dans le nord de merveilleuses rivières et de superbes lacs, et que les moyens de transport par eau y sont aussi importants pour les gens vivant dans cette région que pour ceux qui demeurent dans la partie plus habitée de ces provinces. Il faut que le commerce du nord descende au sud, et cela sera à l'avantage de la population établie au sud de ces rivières et de ces lacs.

L'hon. H. A. STEWART: Mon honorable ami ne peut sérieusement comparer les provinces de l'Ouest à la Nouvelle-Ecosse.

M. McINTOSH: Je crois que non, à juger d'après ce crédit.

L'hon. H. A. STEWART: Il n'y a pas de comparaison à établir entre elles au point de vue des quais nécessaires, et ainsi de suite.